

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES
DEMEURE LES ARBILLONS**

A) CONFIRMATION DE RESERVATION

1) Formation du contrat

Le contrat de fourniture de prestations liées à l'accueil de groupes est formé et le client engagé dès réception par la Demeure les Arbillons de la confirmation écrite ainsi que le versement des arrhes.

2) Garantie de la réservation

Toute option fait l'objet d'une date d'expiration, sans confirmation à cette date, l'option sera automatiquement levée.

B) CONDITIONS DE PAIEMENT

50% du montant T.T.C à verser pour confirmer définitivement les réservations des espaces. Le solde sera à régler à réception de facture.

C) ORGANISATION DE LA RESERVATION

1) Chambres

Le client doit adresser par e-mail à la Demeure les Arbillons la rooming list (liste nominative avec caractéristiques), au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée prévue. Les chambres sont disponibles à partir de 16h30 le jour d'arrivée sauf indications contraires. Elles doivent être libérées au plus tard à 9h00 le jour du départ, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché. Les "no-shows" (prestations commandées non utilisées) seront facturés au client sur la base de la totalité du séjour.

2) Restauration

Le client doit préciser par e-mail la Demeure les Arbillons, le nombre exact de couverts prévus pour chaque repas 10 jours avant la date du début de la manifestation (samedi et dimanche non inclus). Passé ce délai, les annulations ne seront plus prises en compte. Les services réservés non pris (chambres, repas) seront facturés à 100% du montant des dits services. Le client doit confirmer son choix de restauration (menu, buffet, cocktail ...) au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation. Au-delà, la Demeure les Arbillons réserve le droit d'imposer un choix de menu dans la catégorie retenue par le client. Il est également précisé qu'en aucun cas, la restauration consommée dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à une minoration de prix.

D) MODIFICATION DES PRESTATIONS

Toute demande de modification de prestations par rapport au devis accepté doit être adressé par écrit à la Demeure les Arbillons. Faute d'acceptation écrite de l'établissement dans les 8 jours de la réception de la demande, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminées dans le devis accepté par le client. La réduction du nombre de participants est considérée comme une annulation partielle de la réservation donnant lieu à l'application de l'article E des présentes, qu'il s'agisse notamment d'hébergement, de restauration ou d'espaces loués. Si le nombre de participants s'avérait supérieur au nombre indiqué sur le devis, la mise à disposition des chambres ne serait confirmée qu'en fonction des disponibilités et qu'après réception du complément d'arrhes correspondant au différentiel de réservation.

E) ANNULATION

La facturation étant faite sur la base de participants réservés, le client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après :

Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale, doivent être adressées par écrit à la Demeure les Arbillons.

1) Annulation partielle

Jusqu'à J-12 : annulation dans frais dans la limite de 25% du quota réservé

Entre J-10 et J-5 : toute annulation de forfaits supérieure à 10% vous sera facturée en intégralité

A partir de J-3 : l'intégralité des forfaits confirmés vous sera facturée

2) Annulation totale

Le changement de date de la manifestation est considéré comme une annulation totale donnant lieu à l'application des conditions d'annulation. En aucun cas les arrhes versées ne sera restitué et sera conservé à titre d'indemnité.

En cas de notification d'annulation reçue moins de 15 jours avant le jour d'arrivée, la Demeure les Arbillons conservera le montant total des arrhes perçus ou à percevoir à titre d'indemnité.

En cas de notification d'annulation reçue moins de 15 jours mais plus de 7 jours avant le jour d'arrivée, la Demeure les Arbillons facturera 50% du montant total du contrat de vente.

En cas de notification d'annulation reçue moins de 7 jours avant le jour d'arrivée, le client devra régler la totalité du montant de la prestation figurant au contrat.

La signature du présent devis entraîne l'acceptation des conditions générales de ventes et d'annulations.

Date :

Signature :

Cachet de la société :